



## Modification hangar sur parcelle agricole

-----  
Par sabi65453

Bonjour,

Nous disposons d'un hangar d'environ 400m<sup>2</sup> sur un terrain agricole qui n'est plus exploité car la ferme attenante à été vendue.

2 questions :

Ce hangar est fermé par des tôles ondulées seulement sur un côté, nous souhaitons fermer 2 autres côtés avec les mêmes toles sur une hauteur de 2.5m...soit environ 2/3 de la hauteur totale.

Est t'on soumis à une autorisation particulière ?

Nous souhaitons monter sous le hangar existant un abri fermé en aggro de 20m<sup>2</sup>, y est t'on autorisé ou devons nous faire une déclaration ? ( Je rappelle que c'est une parcelle agricole)

Merci d'avance pour vos réponse

Cordialement

-----  
Par Al Bundy

Bonjour,

1- Oui car il y a modification de l'aspect extérieur de la construction (art. R.421-17 du code de l'urbanisme).

2- A quoi est destiné cet abri ? logement ?